

Communiqué final
Bangui du 13 au 17 janvier 2020

Communauté Economique et Monétaire
de l'Afrique Centrale



Carte Rose CEMAC
(Carte Internationale d'Assurance
Responsabilité Civile Automobile)

Conseil des Bureaux

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES BUREAUX
-Bangui -
Du 13 au 17 Janvier 2020

COMMUNIQUE FINAL

Du 13 au 17 Janvier 2020, s'est tenue, dans la salle des Actes de la Commission de la CEMAC, la 23^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Bureaux, sous la présidence de Madame Céline ESSOUE, Présidente du Conseil des Bureaux.

La Session a été rehaussée par la présence effective de Madame Fatima ACYL HARAM, Vice-Présidente de la Commission CEMAC.

Prenaient part à cette réunion :

Pour le Bureau National du Cameroun :

- Monsieur Blaise Abel EZO'O ENGOLO, Directeur National des Assurances ;
- Madame Marie ABENG Epouse TSENDZIE, Direction Nationale des Assurances
- Monsieur Pierre Didier NGOUMOU, Secrétaire Permanent.
- Madame Pulchérie NGO NGOÏ, Assistante Juridique.

Pour le Bureau National de Centrafrique :

- Monsieur Igor SORONHOUL, Direction des Assurances ;
- Monsieur Guy Bernard BARRA, Direction des Assurances ;
- Monsieur Roland Achille BANGUE BETANGAI, Président de l'Organe de Gestion ;
- Monsieur Nesmy-Ledoux DODESSA, Secrétaire Permanent.

Pour le Bureau National du Congo :

- Monsieur Alexandre YOKA GALLOY, Directeur des Assurances ;
- Monsieur Claver OLANDZOBO, Président de l'Organe de Gestion ;
- Monsieur Robert André ELEINGA, Secrétaire Permanent ;

Pour le Bureau National du Gabon :

- Monsieur Terence OLLOMO EBANG, Direction Nationale des Assurances ;
- Madame Céline ESSOUE, Présidente de l'Organe de Gestion ;
- Monsieur Vincent de Paul MVOLA NDONG, Secrétaire Permanent.

Pour le Bureau National de Guinée Equatoriale :

- Madame Florentina NGANGA INANDJI, Présidente de l'Organe de Décision ;
- Monsieur Michel DJIMADOUM, Président de l'Organe de Gestion

Pour le Bureau National du Tchad :

- Monsieur Félix NALALTA, Directeur National Adjoint des Assurances
- Monsieur Hamit DOUDOUA, Direction Nationale des Assurances ;
- Monsieur Allam-Mbedji MAHAMAT SIRBELE, Président de l'Organe de Gestion ;
- Monsieur Emmanuel MBERMBAYE REMADJI, Secrétaire Permanent ;
- Monsieur GALI MAH, membre.

Monsieur BEMBA Béral, Secrétaire Général Permanent du Conseil des Bureaux rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Prenaient également part à ces travaux, Monsieur Cyrille- Neuville NDOGANGAL, Directeur Technique de la Carte Rose, ainsi que Messieurs Ousmane LAGUIDE et Winfred DODZHY Kwasi, respectivement représentants de la CIMA et de la Carte Brune CEDEAO.

Après avoir adopté son ordre du jour, le Conseil a procédé à l'examen des points inscrits, au terme desquels les Résolutions ci-après ont été prises :

- **RESOLUTION N° 1 : Relative à l'adoption de l'ordre du jour et des horaires de travail de la 23^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Bureaux**

Le Conseil,

Examinant le projet d'ordre du jour de la 23^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Bureaux, l'a adopté avec amendements.

- **RESOLUTION N° 2 : Relative à l'adoption du projet de procès-verbal de la 20^{ème} Session Extraordinaire du Conseil des Bureaux**

Le Conseil,

Examinant le projet de procès-verbal de la 20^{ème} Session Extraordinaire du Conseil des Bureaux, l'a adopté avec amendements.

- **RESOLUTION N° 3 : Relative à la transmission des rapports d'activités des Bureaux Nationaux au Secrétariat Général Permanent**

Le Conseil,

- Relevant la nécessité de centraliser les rapports d'activités des Bureaux Nationaux, enjoint ces derniers de transmettre au Secrétariat Général Permanent, au plus tard quinze (15) jours avant le début de la session leurs différents rapports d'activités.

- **RESOLUTION N° 4 : Relative à l'harmonisation des textes juridiques de l'Institution à ceux de la Commission de la CEMAC**

Le Conseil,

Relevant la non-conformité de certains textes juridiques de l'Institution, réitère au Secrétaire Général Permanent de mener des études en vue de leur harmonisation à ceux de la Commission de la CEMAC.

- **RESOLUTION N° 5 : Relative à la réforme du véhicule de fonction du Directeur Technique**

Le Conseil,

Relevant la vétusté du véhicule de fonction du Directeur Technique, autorise sa réforme et de le lui céder à un (01) franc symbolique.

- **RESOLUTION N° 6 : Relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2019 et quitus de gestion**

Le Conseil,

Après examen des comptes de l'exercice 2019 du Secrétaire Général Permanent, et après présentation du rapport de la Commission de Contrôle et de Vérification desdits comptes :

- Les approuve exécutés en charge à 335 401 230 (trois cents trente-cinq millions quatre cents un mille deux cents trente) francs CFA, qui dégagent un résultat positif de 1 070 062 (un million soixante-dix mille soixante-deux) francs CFA.
- Donne quitus au Secrétaire Général Permanent pour sa gestion.

- **RESOLUTION N°7 : relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2019**

Le Conseil,

Après avoir constaté le résultat positif de 1 070 062 F de l'exercice 2019 décide de l'affecter en report à nouveau pour l'exercice 2020.

- **RESOLUTION N°8 : Relative à l'adoption du budget de l'exercice 2020**

Le Conseil,

Après examen du projet de budget du Secrétariat Général Permanent de l'exercice 2020, l'adopte en recettes et dépenses à la somme de 270 080 000 (deux cent soixante-dix millions quatre-vingt mille) francs CFA lequel dégage un déficit de 37 569 333 (Trente Sept Millions Cinq Cent Soixante Neuf Mille Trois Cent Trente Trois) francs CFA.

- **RESOLUTION N°9 : Relative au financement du déficit du budget de l'exercice 2020**

Le Conseil,

En vue de financer le déficit du budget de l'exercice 2020, autorise le Secrétaire Général Permanent à prélever, sur les ressources de l'exercice 2021, un montant de 37 569 333 (Trente Sept Millions Cinq Cent Soixante Neuf Mille Trois Cent Trente Trois) francs CFA.

- **RESOLUTION N°10 : Relative à la certification des comptes du Secrétariat Général Permanent par un commissaire aux comptes**

Le Conseil,

Dans le but de permettre au Secrétaire Général Permanent de présenter au Conseil des comptes fiables, lui instruit de faire certifier les dits comptes par un commissaire aux comptes avant leur présentation.

- **RESOLUTION N° 11 : Relative au gel du contrôle à mi-parcours**

Le Conseil,

Relevant la difficulté de trésorerie à laquelle se confronte le Secrétariat Général Permanent, décide de geler le contrôle à mi-parcours de l'exécution budgétaire du Secrétariat Général Permanent.

- **RESOLUTION N° 12 : Relative aux lieux et dates des prochaines sessions du Conseil.**

Le Conseil,

- Accepte l'invitation de la Guinée Equatoriale pour la tenue de la 21^{ème} Session Extraordinaire du 13 au 17 juillet 2020.
- En respect du principe de rotation des pays membres, décide de tenir la 24^{ème} Session Ordinaire au Congo du 11 au 15 Janvier 2021.

Au cours de ces travaux, la Commission d'Arbitrage a siégé et a examiné les deux (02) affaires maintenues au rôle de son greffe. Elle a rendu des sentences à cet effet.

C'est sur une note de satisfaction que les délégués se sont séparés.

Fait à Bangui, le 17 Janvier 2020

La Présidente du Conseil des Bureaux

